



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 13/03/2025

Le treize mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 07/03/2025

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13 - Votants : 15

Présents : M. Stéphane ENTÈME Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ Adjoints au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ, Mme Servane CHESNEAU, M. Benoît COUTEAU, M. Pascal BOUTON, M. Richard LOPEZ

Absents excusés : M Sébastien BESSON qui donne pouvoir à Mme Hélène QUÉMÉRÉ
Mme Gwladys BRANGER qui donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD

Absente non excusée : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (n'a pas donné de pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme Linda GABORIAU

2025-03-13-009 – Dispositif gardien de la démocratie

Considérant que, depuis 2014, la commune a mis en place un dispositif appelé gardien de la démocratie dont le rôle est, entre autres, de recevoir les demandes de vote à bulletin secret des élus qui le souhaitent sur les sujets à l'ordre du jour du conseil. En début de conseil, ce gardien informera, de manière anonyme, M le Maire et les élus des demandes qu'il aura reçues.

Considérant qu'un seul élu, M. Richard LOPEZ, s'est porté candidat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **RECONDUIT** le dispositif « gardien de la démocratie »
- **DECLARE** M. Richard LOPEZ comme gardien de la démocratie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Linda GABORIAU

Registre certifié conforme,

Le Maire
Stéphane ENTÈME

